

Canton de Vaud  
Département de la santé et de  
l'action sociale  
Monsieur Pierre-Yves Maillard  
Président du Conseil d'Etat et  
Chef du Département  
Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Lausanne, le 20 septembre 2016 / vth

## **Lettre ouverte**

### **Avant-projet de règlement sur la rémunération des médecins-cadres des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Les membres du Comité et l'Assemblée des Doyens du Groupement des médecins hospitaliers (GMH) de la Société Vaudoise de Médecine (SVM) ont pris connaissance de votre avant-projet de règlement.

Ils sont consternés par son contenu qui, sous couvert d'un règlement sur la rémunération des médecins-cadres des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public, touche avant tout l'organisation médicale et le cadre des relations qu'ils entretiennent avec les organes dirigeants de leurs hôpitaux. Pour cette raison, ils vous répondent sous forme de lettre ouverte.

La manière dont ce document a été mis en consultation, la forme et le fond nous indignent pour les raisons suivantes :

Sur la forme, un règlement qui vise à uniformiser dans le détail, de manière autoritaire et coercitive les relations contractuelles entretenues entre les médecins et tous les hôpitaux, ainsi que, semble-t-il les cliniques pour leurs activités inscrites sur la liste LAMal, est contraire aux principes d'un partenariat et ne peut atteindre l'objectif partagé d'une harmonisation. Son élaboration, sans concertation, et les délais d'à peine quelques semaines imposés avant sa promulgation, ne sont pas acceptables. Nous sommes convaincus qu'il menace l'équilibre actuel, fragilise le rayonnement et l'attractivité du secteur public, et risque, au final, de mettre en péril la qualité de la prise en charge et la sécurité des patients.

Jusqu'à aujourd'hui, grâce aux compétences élevées et à l'engagement de leurs médecins-chefs et agréés, les hôpitaux de ce canton ont atteint un niveau de prestations de haute qualité, enviable en comparaison régionale et internationale et accessibles 24h/24 et 7j/7 à l'ensemble de la population. Reposant jusqu'ici sur un équilibre subtil, entre le secteur public et privé, la plupart des hôpitaux ont, jusqu'à récemment, réussi à pérenniser leur offre de prestation, dans le cadre d'un nouveau mode de financement contraignant, mis en place au niveau fédéral. Les structures qui ont eu l'opportunité de garder une autonomie suffisante pour relever le défi de la concurrence sont restées compétitives et présentent des comptes globalement équilibrés.

Aujourd'hui, les médecins-chefs des hôpitaux qui se sont toujours montrés ouverts à discuter des problèmes qui se posaient en fonction d'objectifs clairs, ne comprennent plus les problèmes qu'on cherche à régler ni les buts réellement poursuivis par ce projet de règlement.

En une décennie, les médecins hospitaliers ont accepté un changement radical de leur statut. D'indépendants, ils sont tout d'abord devenus salariés puis ont intégré toutes les exigences de l'Etat dans des conventions collectives négociées et plusieurs fois adaptées.

Lors de la création des hôpitaux intercantonaux de droit public, ils ont une nouvelle fois pris en considération les exigences accrues d'harmonisation et de hiérarchisation qui leur étaient dictées par 3 cantons. Pendant tout ce temps, malgré ces contraintes croissantes pour se conformer à un modèle dans lequel ils ne se reconnaissent pas et les nombreuses démissions que les nouvelles dispositions ont entraînées, du fait de la diminution importante de l'attractivité et de leurs conditions de travail, les médecins hospitaliers ont continué à prendre en charge leurs patients et à faire fonctionner les hôpitaux.

Sous sa forme actuelle votre règlement fait fi des efforts accomplis et de la paix qui en a résulté, malgré la révolution engendrée et tout le travail accompli. Les médecins-chefs, désormais englobés sous le titre général de médecins-cadres, se voient privés de la liberté d'action nécessaire à l'accomplissement de leur mandat. Le seul droit qui n'est pas remis en cause est celui de faire des heures supplémentaires non rémunérées.

Nous avons des raisons de craindre que la mise en œuvre de contraintes supplémentaires, conduirait irrémédiablement au démantèlement d'un système qui a fait ses preuves et qu'à force de normes hostiles aux médecins, ceux-ci n'aient d'autre choix, bien que profondément attachés au service public, que de se réfugier dans le secteur privé. Tout ceci au détriment de la population qui commence seulement à percevoir les premiers signes du rationnement ainsi programmé de l'offre des soins. Ce règlement irait donc à fin contraire de vos intentions initiales.

Nous lisons dans votre règlement un dénigrement de la profession qui entraînera inmanquablement une forte démotivation et un manque d'attractivité pour la fonction de médecin-cadre et de médecin agréé dans les hôpitaux publics et d'intérêt public, et sans lesquels ceux-ci ne peuvent fonctionner.

C'est à l'**unanimité** que le Comité du GMH et l'Assemblée des Doyens ont décidé de vous adresser cette lettre ouverte pour marquer leur désapprobation face à cette menace sur le bon fonctionnement de nos hôpitaux pour lequel nous nous sentons fortement impliqués dans un partenariat que nous appelons de nos vœux.

La situation actuelle dans les hôpitaux déclarés d'intérêt public, fruit de longues adaptations, donne globalement satisfaction sur le terrain. Elle tient compte des particularités régionales à l'heure où vos services veulent régionaliser l'ensemble du dispositif de santé et intégrer un nombre croissant de praticiens pour renforcer les urgences hospitalières. Elle est compatible avec l'existence d'une diversité d'hôpitaux, tout en contenant déjà les éléments nécessaires à une certaine harmonisation. Cette harmonisation peut continuer à évoluer en fonction des nécessités, dans le cadre du maintien de relations partenariales entre les médecins et leurs institutions, tenant compte de leur niveau de compétence et d'engagement très élevé.

Il est dans tous les cas exclu d'aggraver et de généraliser le modèle déjà imposé aux hôpitaux intercantonaux qui est loin d'avoir fait ses preuves et qui risque de péjorer rapidement la pénurie récemment identifiée de médecins hospitaliers.

Les médecins hospitaliers ne revendiquent rien d'autre que le respect des conditions d'exercice de leur mission envers leurs patients. Nous considérons qu'il serait erroné et déraisonnable de faire l'amalgame entre l'augmentation des coûts de la santé et les revenus des médecins, en particulier des médecins-cadres des hôpitaux, pour faire passer en force, des dispositions qui

visent à asservir une profession et n'ont rien à voir avec la problématique générale des coûts de la santé.

Pour cela, les médecins-chefs et agréés sont déterminés à se faire entendre. Dans l'immédiat, ils vous demandent de renoncer à demander la ratification de ce document sous sa forme actuelle par le Conseil d'Etat.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et tout en restant disposés à vous exposer en détail notre point de vue, dans le cadre du partenariat avec la SVM qui soutient nos revendications, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Groupement des médecins hospitaliers  
de la Société Vaudoise de Médecine



Dr Philippe Saegesser  
Président du GMH



Pierre-André Repond  
Secrétaire général